

1ère ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-ÉMILE Mardi 28 janvier 2025 à 19h 15 Conseil de quartier de Saint-Émile

Conseil de quartier de Saint-Emile Rencontre au Centre communautaire de Saint-Émile 2200 rue de la Faune salle ABC

PROCÈS-VERBAL

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Samuel Dufresne Mme Désirée Nsanzabera M. Kim Dumont Mme Sophie Verret Administrateur Administratrice Administrateur Administratrice

ÉTAIENT PRÉSENTS EN LIGNE

Mme Christine Bernier M. Steeve Verret

Administratrice Conseiller municipal du district de Lac Saint-Charles Saint-Émile

ÉTAIENT ABSENTS

Mme Manon Therrien Mme Geneviève Lemeux M. David Routhier Présidente Secrétaire Trésorier

IL Y AVAIT QUORUM : OUI

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Henriette Lafond Mme Sayana Khuon

Secrétaire de soutien Conseillère en consultations publiques Saint-Charles-Saint-Émile

Une citoyenne était présente en ligne

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Samuel Dufresne, en l'absence de Mme Manon Therrien ouvre l'assemblée à 19 h 16.

2. LECTURE ET ADOPTION DE l'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Kim Dumont et appuyé par Mme Sophie Verret d'adopter l'ordre du jour.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE D'INFORMATION DU CONSEILLER MUNICIPAL

- 1. M. Steeve Verret mentionne que les travaux, pour la construction des viaducs sur l'autoroute Laurentienne, reprendront bientôt, en mai. Il attend des projets pour quelques constructions domiciliaires.
- 2. Au sujet du passage pour piétons entre l'Avenue Lapierre et Thomas Duchaine, le budget pour sa réalisation a été adopté au mois de décembre, il s'informera pour connaître la date du début des travaux.
- 3. Pour le 100^e anniversaire de la paroisse de Saint-Émile, M. Steeve Verret annonce que la ville de Québec ne participera pas à cause de la loi sur la laïcité. La Ville participera en 2029 lors du 100^e de la ville de Saint-Émile.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

La période est annulée.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Mme Désirée Nsenzabera propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de quartier du 17 décembre 2024, avec les modifications apportées.

M. Kim Dumont appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 22

Résolution pour le transfert des terrains au sud de la piste cyclable du domaine Leduc.

Le conseil de quartier devra valider avec les autres conseils de quartier de Duberger-Les-Saules, Deschâtel. Ces conseils sont d'accord avec ces modifications, il faudra ensuite attendre la réponse de la Ville.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 23

Présentation sur la nouvelle règlementation sur les appareils à combustion solide.

M, Kim Dumont a assisté à une séance d'information le 7 janvier 2025, Il nous fait part de ses informations.

- Tout appareil de combustion, acheté ou installé, doit être enregistré avant le 1 septembre 2026
- L'enregistrement est accessible en ligne, avec les informations nécessaires.
- En cas de panne de plus de 3 heures, tout citoyen peut utiliser son système si celui-ci a été enregistré et bien entretenu.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 34-35

Parc au nord du 7000 de l'Apogée et terrain humide

Le conseil de quartier n'a pas encore reçu de réponse, Mme Sayana Khuon transmettra la réponse plus tard.

Résolution CQSÉ - 24 - CA - 39

Parc Scierie Leduc

Le promoteur répond que toutes les informations sont en ligne sur le site du développement.

Résolution CQSE - 24 - CA - 44

Fusion de 2 arrêts d'autobus

Le RTC répond que la configuration actuelle de l'emplacement ne permet pas cet aménagement car la distance serait trop grande entre les 2 arrêts et qu'il n'y a pas de trottoirs. Plus tard quand la traverse de piétons entre les 2 rues sera aménagée et les trottoirs seront construits le conseil reviendra sur la proposition.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale sera le 16 avril prochain. Le conseil invitera les citoyens à poser leur candidature comme membre du conseil de quartier. Sur le pamphlet d'invitation du rapport annuel, le conseil placerait une image des bacs de déchets décorés avec les autocollants de la sécurité routière À la prochaine assemblée du 25 février, le conseil choisirait une présentation pour attirer les citoyens à l'assemblée générale.

Les résolutions concernées et les réponses de la Ville sont recopiées en annexe à la fin du document.

7. TRÉSORERIE

M. David Routhier est absent

Résolution CQSE - 25 - CA - 01

Paiement des frais de secrétariat

M. Samuel Dufresne demande une résolution pour le paiement d'un chèque de 100.00\$ à Mme Henriette Lafond pour les frais de secrétariat du procès-verbal du 17 décembre 2024.

Mme Désirée Nsanzabera propose M. Kim Dumont appuie.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Dossiers en cours

Programme de mobilisation de la sécurité routière

Mme Manon Therrien étant absente le sujet sera remis à la séance du mois de février.

100e de Saint-Émile

M. Samuel Dufresne a communiqué avec la société d'histoire de la Haute-Saint-Charles, les Chevaliers de Colomb, les fêtes de la Famille pour obtenir leur collaboration.

Le conseil veut connaître la procédure pour garnir les lampadaires avec des paniers fleuris cet été. Il veut aussi savoir à qui on doit s'informer? qui paie les fleurs? et qui doit les arroser? Le conseil demande aussi si le projet est admissible au projet du budget d'initiative de la Ville. Mme Sayana Khuon mentionne que le conseil doit procéder par résolution pour obtenir des renseignements de la part du service des Loisirs. La résolution sera discutée à la prochaine réunion du 25 février prochain.

Fêtes de la Famille

Possibilité de participer aux Fêtes de la Famille, les 18-19-et 20 juillet

Le conseil tiendrait un kiosque et présenterait des nouvelles affiches du centenaire de Saint-Émile, si elles sont prêtes. Ces affiches inviteront les citoyens à venir visiter plus tard les murs du centre communautaire et connaître ainsi l'histoire de Saint-Émile.

Des bacs de déchets décorées avec les autocollants de la sécurité routière seraient aussi présentés aux citoyens.

9. CORRESPONDANCE

- La Société d'histoire de la Haute-Saint-Charles invite les citoyens à une conférence sur les 100 ans de la création de la paroisse de Saint-Émile. L'évènement se tiendra le 5 février 2025 à 19h 30 à l'église Saint-Émile.
- Le 17 février, consultation sur le PIA, plan d'implantation et intégration architecturale.

10. DIVERS

Mme Geneviève Lemieux annonce sa démission comme secrétaire du conseil de quartier.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal rédigé par Mme Henriette Lafond et révisé par Mme Manon Therrien e Lemieux.	
	et Mme Geneviève
Manon Therrien, présidente Geneviève Lemieux, secrétaire	

ANNEXE 1: RÉSOLUTIONS 2024

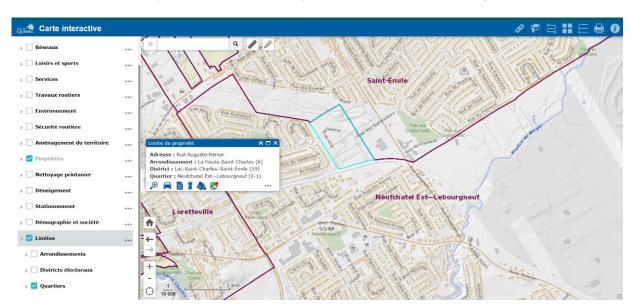


Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Émile, tenue le 28 mai 2024, 19 h, au Centre communautaire Saint-Émile. Il y avait quorum.

Révision des limites du quartier | RÉSOLUTION CQSE - 24 - CA - 22 modifiée.

- Considérant le changement de vocation du site de la Scierie Leduc pour un développement résidentiel d'envergure;
- Considérant que la majorité des résidents utiliseront les infrastructures de Saint-Émile;
- Considérant que naturellement, ce secteur aurait plus d'affinités à appartenir au secteur de Saint-Émile;
- Considérant que cette portion est actuellement située dans le quartier de Neuchâtel-Est-Lebourgneuf;
- Considérant que pour cette zone qui impactera plus le quartier de St-Émile, c'est le Conseil de quartier de Neuchâtel-Est-Lebourgneuf qui est actuellement consulté;

Le Conseil de quartier demande un redécoupage afin que le terrain de l'ancienne Scierie Leduc, soit le lot 1 116 736 du cadastre du Québec (zone en bleu ci-dessous), soit transféré au secteur du quartier de Saint-Émile.



Mme Geneviève Lemieux propose.

Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement :

Les limites des arrondissements de la Ville de Québec sont identifiées à l'annexe B de la Charte de la Ville de Québec qui est une loi du Gouvernement du Québec. Conséquemment, seule l'Assemblée nationale du Québec peut modifier la loi et venir y inscrire de nouvelles délimitations

Mme Sayana Khuon

Conseillère en consultations publiques

Résolution CQSE - 24 - CA - 23

Règlementation sur les Foyers

- Considérant la nouvelle règlementation sur les foyers
- Considérant que plusieurs citoyens sont dans l'incertitude
- Considérant la prochaine période hivernale

Le conseil de quartier de Saint-Émile demande à la ville de Québec, une présentation sur la nouvelle règlementation pour les foyers. La présentation devrait se tenir de préférence en septembre, avant l'arrivée de la période hivernale.

M. David Routhier propose Mme Sophie Verret appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Résolution CQSE - 24 - CA - 34

Questions concernant le parc au 7000 de l'Apogée

- Considérant la présentation du mois d'avril sur le choix de terrains pour l'aménagement d'un parc;
- Considérant que le conseil n'a pas reçu de mise à jour pour le choix d'un terrain;
- Considérant que le terrain situé au 7000 rue de l'Apogée a une servitude;

Le conseil de quartier de Saint-Émile, demande à la Ville de faire une mise à jour de leur démarche. De préciser s'il y a bien une servitude sur ce terrain et quelles sont les implications de cette servitude pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose. Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 35

Terrain humide

- Considérant qu'à la présentation de la Ville au mois d'avril le terrain situé au sud de la rue des Comètes est considéré comme terrain humide;
- Considérant que ce terrain est très grand;

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait savoir si ce terrain est vraiment humide et inaccessible pour l'aménagement d'un parc.

M. Samuel Dufresne propose. Mme Christine Bernier appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.



Réponse Résolution CQSE - 24 - CA - 34 et - 24 - CA - 35

Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire Division des parcs, du plein air, des sports et de la planification des infrastructures

Destinataire : Madame Manon Therrien **Expéditeur :** Monsieur Richard Marchand

Objet: Réponse aux Résolutions CQSE - 24 - CA - 34 et CQSE - 24 - CA - 35

Date : 28 janvier 2025

En réponse aux résolutions citées en objet et à la suite de la présentation de notre service à la séance du Conseil de quartier de Saint-Émile du 23 avril 2024, il est d'abord essentiel de rappeler que les démarches pour établir un parc de voisinage dans le secteur de la rue de l'Apogée sont toujours en cours.

Il convient également de noter que la Ville est en attente du développement des terrains au nord-ouest de la rue de l'Apogée pour assurer la continuité du lien piéton vers le parc Cassiopée et considère toujours le développement de la cour d'école de l'Étoile-du-Nord pour améliorer la desserte en parcs dans ce secteur.

Lors de notre passage au conseil de quartier, nous avons présenté l'analyse préliminaire des trois sites potentiels identifiés par votre conseil de quartier (voir image plus bas). Cette analyse a démontré l'impossibilité d'aménager un parc sur le terrain « A » (présence de milieux humides) et a démontré que le terrain « B », situé près du bassin de rétention à l'angle de la rue de l'Apogée et de la rue des Comètes, serait le plus propice pour l'implantation d'un parc, notamment avec l'ajout d'une aire de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans. C'est pourquoi nous avons amorcé l'étude de faisabilité pour ce terrain en premier lieu. À terme, l'étude de faisabilité pour ce terrain pourrait donner des résultats positifs, mais elle pourrait également conclure que l'aménagement du parc n'est pas réalisable. Advenant un résultat non concluant, nous amorcerons l'analyse du terrain « C », soit le troisième et dernier terrain ayant un potentiel d'implantation.

1130, route de l'Église, Québec (Québec) G1V 4X6 Téléphone : 418 641-6411 ville.quebec.qc.ca



Avancement de la démarche

À la suite de l'analyse préliminaire présentée le 23 avril 2024, des démarches ont été entreprises par la Ville, auprès du propriétaire dans le but d'évaluer la possibilité d'acquérir, en tout ou en partie, le terrain nécessaire à l'implantation d'un parc de voisinage sur ce site. De plus, nous devons obtenir préalablement les autorisations nécessaires pour accéder au terrain en vue de la réalisation d'études et d'analyses, notamment :

- Effectuer des études de caractérisations et validation de la présence de milieux humides;
- Effectuer une visite du terrain avec l'assistance d'aménagistes afin de déterminer la superficie réellement aménageable en fonction de la topographie et de la présence de cours d'eau;
- Effectuer une visite terrain par le Service de l'Ingénierie afin d'évaluer les travaux à faire en lien avec le bassin de rétention et le chemin d'accès à la zone ciblée pour l'aménagement;
- Réaliser l'évaluation en regard de la sécurité urbaine.

Prochaines étapes

	ns le cas où les vérifications sur le terrain « B » It concluantes	Dans le cas où l'aménagement de parc est non réalisable sur le terrain « B »
 2. 3. 4. 6. 7. 8. 9. 	Présentation du dossier d'acquisition aux instances décisionnelles dans le but d'obtenir l'autorisation pour procéder ou non à l'achat du terrain; Retour au Conseil de quartier de Saint-Émile sur le scénario retenu; Si l'achat est autorisé, enclanchement du processus d'acquisition; Production d'un plan concept préliminaire et estimation sommaire des coûts; Intégration du projet d'aménagement à la planification du programme décennal d'immobilisations; Processus d'approvisionnement pour services professionnels, pour la réalisation des plans et devis; Présentation du plan concept au Conseil de quartier de Saint-Émile; Processus d'approvisionnement pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux; Réalisation des travaux;	 Retour au Conseil de quartier de Saint-Émile sur les conclusions des vérifications; Début de l'analyse de faisabilité du terrain « C ».

Résolution CQSE - 24 - CA - 39

Parc Scierie Leduc

• Considérant que le parc a été reporté à la phase 2B du projet (PA2024-133);

Le conseil de quartier de Saint-Émile veut savoir quand sera le nouvel échéancier et la date approximative pour l'aménagement de ce parc.

Mme Désirée Nsanzabera propose. Mme Manon Therrien appuie.

La proposition est acceptée è l'unanimité.

Résolution CQSE - 24 - CA - 40

Questions au RTC

Le conseil de quartier demande au RTC de répondre à des questions.

- Considérant que le conseil de quartier de Saint-Émile avait obtenu réponse en février dernier comme quoi les arrêts 4862 (T.Duchaine/Lapierre) et 4867 (Sommeliers /Lapierre) correspondent aux ajouts d'abribus et donc allaient être évalués et étant donné qu'aucun abribus n'a été installé, le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait connaître ce qu'il advient de ces abribus;
- Considérant le besoin d'extension de la zone 2 de Flexibus au sud jusqu'au Boulevard Bastien et la rue Auguste Renoir afin d'intégrer un nouveau développement résidentiel, le conseil de quartier de Saint-Émile souhaite savoir dans un horizon de combien de temps peut-on espérer un agrandissement de la zone 2 Flexibus?
- 1. Dans combien de temps, environ, peut-on espérer une connexion directe de transport en commun entre Saint-Émile et le CLSC de la Jacques-Cartier (Hôpital Chauveau) le service de santé et notre secteur ?
- 2. Serait-il possible d'envisager de construire des abribus et autre mobilier urbain avec des sacs mauve du compostage?
- 3. Des projets pilotes d'abribus végétalisés sont-ils analysés par le RTC?

Le conseil de quartier de Saint-Émile aimerait avoir des réponses à ces questions.

M. Samuel Dufresne propose. Mme Christine Bernier Appuie.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Réponse à la résolution CQSÉ - 24 - CA - 40 du Conseil de quartier de Saint-Émile

Aux membres du Conseil de quartier de Saint-Émile

En réponse avec votre résolution CQSÉ - 24 - CA - 40, voici un suivi de vos demandes.

Abribus

L'arrêt 4867 pourrait se qualifier pour l'ajout d'un abribus toutefois, compte tenu de sa proximité avec le corridor électrique, l'implantation d'un abribus y est non autorisée par Hydro-Québec pour ses raisons de sécurités. Je profite aussi de l'occasion pour vous informer qu'en raison de travaux de la Ville sur la rue Elisabeth-II et l'avenue Lapierre, le RTC devra déplacer cet arrêt sur la rue des Sommeliers. L'implantation d'un abribus y sera toujours impossible en raison de la présence du même corridor électrique.

L'arrêt 4862 pourrait également se qualifier selon nos critères pour un abribus. Toutefois, l'environnement physique (triangle de visibilité) rend son implantation impossible. La Ville de Québec prévoit toutefois y construire un trottoir pour sécuriser la zone d'arrêt.



Résolution CQSE - 24 - CA - 44

Fusion de 2 arrêts d'autobus

- Considérant que l'arrêt 4862 se qualifie pour un abribus selon les critères du RTC, mais que l'environnement physique rend son implantation impossible;
- Considérant l'absence de trottoirs et l'enjeux de sécurité que pose l'arrêt 4862 pour les usagers;
- Considérant l'ajout récent de panneaux d'arrêt à l'intersection des rues Vénus et Lapierre;
- Considérant L'aménagement à venir d'un passage piétonnier au bout de la rue Vénus pour rejoindre la rue Thomas Duchaine;
- Considérant la proximité des arrêts 4861,4862,4863 qui apporte une certaine difficulté aux usagers pour descendre à l'arrêt désiré;

Le conseil de quartier de Saint-Émile propose de fusionner les arrêts 4861 et 4862 (ainsi que les arrêts 4785 - 4786) et de situer le nouvel arrêt à l'intersection de la rue Vénus et de l'Avenue Lapierre, en plus d'y installer un abribus en direction sud.



M. Samuel Dufresne propose Mme Christine Bernier Appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Réponse à la résolution CQSÉ - 24 - CA - 44 du Conseil de quartier Saint-Émile

Aux membres du Conseil de quartier de Saint-Émile

En lien avec votre résolution CQSÉ - 24 - CA - 44 reçue le 16 janvier, nous avons transmis votre proposition de fusion d'arrêts à notre équipe des infrastructures. Cette dernière a procédé à l'analyse de la proposition et nous informe que la fusion des duos d'arrêts 4861-4862 et 4785-4786, afin de localiser de nouveaux arrêts à l'intersection de la rue Vénus et de l'avenue Lapierre, ferait en sorte de créer des distances trop grandes entre les arrêts.

L'analyse révèle aussi que l'absence de trottoir sur l'avenue Lapierre du côté ouest et la faible emprise de rue (limitant la possibilité d'y implanter un trottoir) rendent impossible l'installation d'un abribus. Le niveau de confort pour les usagers en serait par le fait même détérioré puisque les usagers seraient contraints d'attendre sur la chaussée.

Par ailleurs, la rue Thomas-Duchaine est un bon générateur d'achalandage pour l'arrêt 4862 et, tel que mentionné précédemment, la Ville prévoit y construire un trottoir pour améliorer le confort à cet arrêt. Pour ces raisons, le RTC ne compte pas aller de l'avant avec la fusion d'arrêts proposée à la résolution CQSÉ - 24 - CA - 44.

En vous remerciant sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.

Brigitte Lemay

Directrice de division – Communications et affaires publiques 24 janvier 2025



Flexibus et desserte de l'hôpital Chauveau

Comme vous le savez, le RTC a dévoilé le 11 septembre dernier un vaste plan de développement de son réseau pour les quatre prochaines années. Ce plan, qui prévoit l'ajout à chaque année, d'un parcours haute fréquence, 500 à Vélo, 1 zone Flexibus ainsi qu'un Parc-O-Bus.

Dans le cadre de ce plan, il est prévu d'ajouter des ressources additionnelles dans la zone Flexibus 2 qui permettra de bonifier le service dans cette zone. Cette bonification ne pourra cependant pas se faire à court terme étant donné la disponibilité des ressources actuelles.

Par ailleurs, le RTC est conscient que le CLSC de la Jacques-Cartier (Hôpital Chauveau) constitue un service de santé pour les résidents du quartier de Saint-Émile. Par le passé, un service d'autobus direct permettait de lier Saint-Émile au centre hospitalier. Ce service a malheureusement dû être retiré faute d'un achalandage justifiant un tel parcours. C'est pourquoi nous étudions actuellement la possibilité de créer un point d'accès au Flexibus de la zone 2 au CLSC dans le cadre du plan de développement du réseau en 2026.

Mobilier urbain et abribus végétalisé

Concernant votre question sur le mobilier urbain et la récupération des sacs de compostage mauves, le RTC vous invite à communiquer avec le service responsable de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec si vous souhaitez approfondir cette question, comme ce volet est du ressort de la municipalité.

Quant aux abribus végétalisés, nous vous remercions pour votre suggestion. Cette avenue pourrait être explorée dans une perspective de développement durable à moyen et à long terme. À court terme cependant, les contrats d'approvisionnement en cours avec les fournisseurs actuels, ainsi que les modèles disponibles pour installations ne permettent pas l'ajout d'un toit végétalisé sur nos abribus, le RTC ayant privilégié des modèles favorisant le passage de la lumière naturelle dans le choix des modèles d'abribus.

En vous remerciant sincèrement pour votre intérêt envers la mobilité durable.

Brigitte Lemay

Directrice de division – Communications et affaires publiques

2 décembre 2024